

Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation

CSAU organisé par l'Association Canine Territoriale Rhône Alpes à Brizon-Saint Innocent (73059)

- Vendredi 27 août 2021**
 Samedi 28 août 2021

Dimanche 29 août 2021

Nom du chien :

Affixe ou préfixe.....

L'ACTRA se réserve la possibilité d'annuler tout ou partie des séances de CSAU si nombre de chiens engagés insuffisant

Le Carnet de Travail est obligatoire pour concourir. Engagement au CSAU à partir de 12 mois.

S'il s'agit du 1^{er} concours : Photocopie du carnet de travail

Si absence de N° dans la base « cavage », demande de carnet en cours ou changement de coordonnées :

Race du Chien : Sexe :

N° Puce / Tatouage : Date de Naissance

Numéro de LOF :

Propriétaire :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel : E-Mail :

Conducteur :

Tel : E-Mail :

Club d'affiliation du conducteur :

Fait le..... à

Signature du concurrent

*Signature du Président Club
ou copie de la carte de membre (valide)*

gdt-kennel@orange.fr

Le concurrent, soussigné, se déclare civilement responsable des accidents corporels et matériels causés par son chien, reconnaît avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter et à se conformer aux dispositions sanitaires réglementaires.

Propriétaire(s), détenteur(s), conducteur(s) présents s'engagent à respecter le protocole sanitaire anti COVID-19 validé par la DDCSPP 73 (<http://www.lecavageenfrance.com/>) sous peine d'exclusion immédiate aux épreuves de travail du 27, 28 et 29.08.2021.



ATT

SITE DE LA COMMISSION CAVAGE DE LA SCC

http://www.lecavageenfrance.com/index.php?page=gestion_pages%2Fpage%2Fvisualiser&FK_PAGE=684&FK_RUBRIQUE=164

Le 18/02/18 à Sorges en Périgord

Validé par la S.C.C. le 10/07/18.

Extrait

[... « Il est décidé de faire passer le test du Certificat de Sociabilité d'Aptitude à l'Utilisation (CSAU) à tous les sujets, dans la mesure du possible, avant leur participation aux concours de cavage. Les jeunes sujets de moins d'un an pourront participer aux concours mais seront exemptés du CSAU jusqu'à l'âge de 12 mois révolus dans la saison en cours.

Tous les nouveaux chiens, entrant dans le circuit, âgés de plus de 12 mois, inscrits pour la première fois dans un concours devront passer le CSAU avant de concourir. (Lire 24 mois et non pas 12 mois)

Tous les chiens auront obligation de passer le CSAU durant la saison 2018 :2019 afin de pouvoir participer aux finales.

Le résultat du CSAU sera mentionné sur le Carnet de Travail et noté dans la base « chiens » du logiciel Cavage.

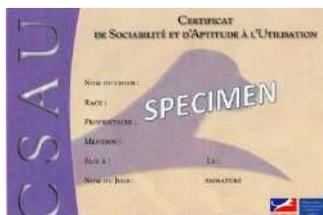
Malgré l'obtention du CSAU si un chien, lors d'un concours, manifeste une agressivité envers un humain ou envers ses congénères il sera immédiatement éliminé du concours.

Tout chien ajourné ne pourra participer à un concours. Au-delà de deux ajournements le sujet sera définitivement interdit de participation aux concours de cavage.

Tous les juges de la discipline Cavage pourront faire passer le CSAU ainsi que tous les juges présents lors d'un concours.

Le prix du passage du CSAU sera laissé à l'initiative du Club organisateur » ...]

gdt-kennel@orange.fr



CENTRALE CANINE

<https://www.centrale-canine.fr/sites/default/files/2017-11/20171127%20Nouveau%20protocole%20CSAU.pdf>

Date d'entrée en application : 14 septembre 2005 / Mise à jour le 02 janvier 2021 **Extrait**

[... « Le contenu des épreuves du certificat de sociabilité et d'aptitude à l'utilisation.

La vocation première de ce test est de vérifier l'équilibre caractériel du chien, sa sociabilité et l'aptitude du maître à exercer le contrôle de son animal. L'attention du juge portera particulièrement sur ces points spécifiques du caractère de l'animal qui lui est présenté.

- Exercice de la stabilité et de la sociabilité, en présence et en l'absence du maître.

Faits à observer : Absence de réaction, panique ou de comportement d'autodéfense lorsque le chien est tenu en laisse par un étranger, en présence du maître et en son absence.

- Attitude aux caresses et contact par une personne étrangère, en présence du maître. Contrôle du tatouage dans l'oreille ou sur la cuisse, apposition du lecteur de transpondeur électronique sur la région jugulaire.

- Mauvaise réaction de l'animal aux bruits, autre que la surprise (en présence et en l'absence du maître).

Le bruit ne devra jamais être provoqué à moins de 5 mètres du chien et l'usage de la cartouche à poudre seule, quel qu'en soit le calibre, est interdit.

- Croisement avec un autre chien tenu en laisse (1 à 2 mètres entre les deux chiens).

- S'il montre, d'emblée, des signes d'agressivité ou de peur excessifs, si son comportement est tel que le juge ne puisse contrôler le tatouage ou l'identification, le chien devra être ajourné.

Exercices d'assouplissement

- Exercice de la marche en laisse. Le chien devra effectuer une marche avec son maître sans tirer sur la laisse, toutefois, quelques tensions du fait du chien peuvent être tolérées. Passage du binôme maître/chien dans un groupe de personnes, sans provocation, laisse non tendue.

- Exercice de l'absence du maître. Le maître doit pouvoir laisser son chien en un endroit désigné par le juge, dans la position de son choix, s'absenter en se dissimulant de la vue du chien, et retrouver son animal au même lieu, après 30 secondes. Un déplacement du chien dans un rayon de 2 mètres pendant l'absence ne constitue pas une faute.

- Exercice du rappel au pied. Le chien immobilisé dans la position choisie par le maître à une vingtaine de mètres de celui-ci devra revenir au pied, sur simple rappel, dans un délai de 15 secondes et dans un rayon de 2 mètres.

Consignes de jugement :

L'incapacité d'un chien à exécuter l'un ou l'autre de ces exercices d'assouplissement ne peut constituer un motif d'ajournement, si ce chien fait preuve par ailleurs, des qualités d'équilibre caractériel et de sociabilité recherchées, en demeurant, notamment et en toutes circonstances, sous le contrôle de son maître.

Dans l'hypothèse d'un chien qui n'exécuterait pas correctement ces exercices d'assouplissement, le juge aurait alors la faculté d'influer sur l'attribution du qualificatif mis à sa disposition.

Nota : L'ajournement d'un chien au test du CSAU n'est pas définitif, ce chien pouvant être présenté à nouveau ultérieurement » ...]

[... « Tests de sociabilité étrangers admis en équivalence du certificat de sociabilité et d'aptitude à l'utilisation (CSAU)

Le tableau ci-après expose les différents tests de sociabilité pratiqués par les nations membres de la FCI qui peuvent être pris en équivalence du CSAU.

La mention au carnet de travail de l'un ou l'autre de ces tests dispense le chien originaire d'un pays étranger qui participe pour la première à un concours sur le territoire français d'être soumis aux tests du CSAU. » ...]

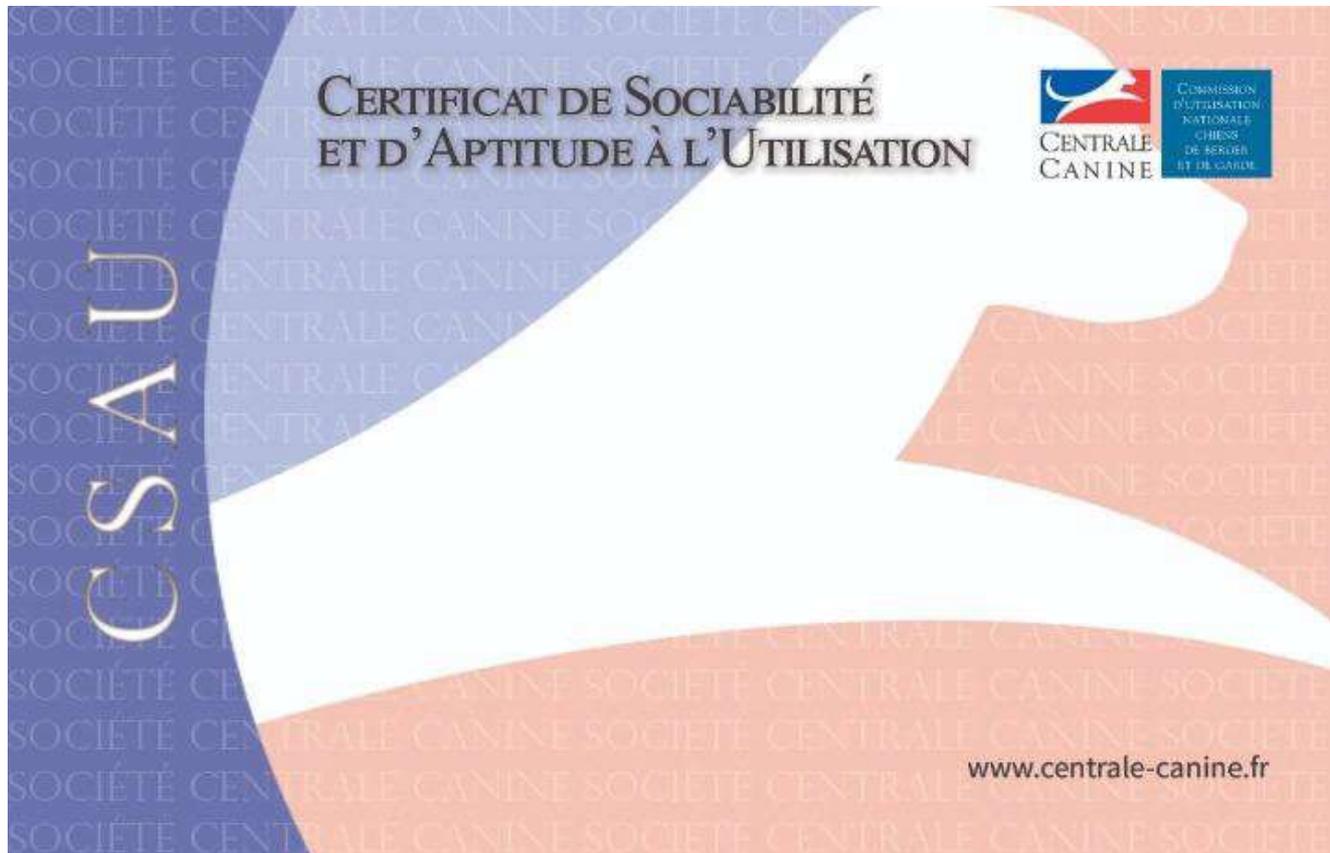
Pays d'origine	Appellation du test de sociabilité	Abréviation
Allemagne*	Begleithundeprüfung	BH
Belgique	Test de comportement social	
Suède	Mental description test	MD



COMMISSION
D'UTILISATION
NATIONALE
CHIENS
DE BERGER
ET DE GARDE



http://cun-cbg.com/Les_Docs/Les_Juges/NouveauprotocoloCSAU.pdf



3. Transmission des documents par le juge à la SCC, chargée de la délivrance de la carte plastifiée de CSAU :

31. A l'issue des tests, et au plus tard, dans la semaine qui suit leur déroulement, le juge transmettra les dossiers complets de jugement constitués des rapports (**feuilles blanches uniquement**) auxquels **seront annexés les photocopies des certificats de naissance, pedigrees ou cartes de tatouage/identification correspondant.**

Tout dossier réputé incomplet ou mal renseigné fera l'objet d'un rejet.

Société Centrale Canine - Service CSAU

155 Avenue Jean Jaurès

93535 AUBERVILLIERS Cedex

Les mentions suivantes devront figurer obligatoirement au rapport :

- Lieu de l'examen,
- Club organisateur,
- Date de l'examen,
- Nom du juge et sa signature,
- Nombre de chiens aptes ou ajournés (par feuille de rapport/5 maxi) et non pas sur la totalité de l'examen.

Dans les cases réservées aux concurrents, il y a nécessité de remplir l'intégralité des informations demandées et principalement, de **s'assurer de l'adresse exacte du propriétaire à qui la carte plastifiée de CSAU devra être envoyée.**

gdt-kennel@orange.fr